



Plan DROM-COM - Filière ASL

2024

1. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU NATIONAL	4
1.1. QUELQUES CHIFFRES	4
1.2. ORGANISATION OPERATIONNELLE	4
1.3. CONDITIONS OPERATIONNELLES	5
1.4. LA FILIERE EN IMAGE.....	5
2. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU DES DROM-COM.....	6
2.1. ETAT DE L'ART.....	6
2.2. SYNTHESE DES DONNEES ET DES ACTEURS PAR TERRITOIRE	8
2.3. INDICATEURS PREVISIONNELS	9
2.3.1 Guadeloupe.....	9
2.3.2 Saint-Martin.....	9
2.3.3 Martinique.....	10
2.3.4 Guyane.....	10
2.3.5 La réunion.....	10
2.3.6 Mayotte.....	11
2.3.7 Saint-Pierre et Miquelon.....	11
3. PLAN D'ACTION	12

PREAMBULE :

L'éco-organisme Ecologic est détenteur d'un agrément pour la filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) relative aux Articles de Sport et de Loisirs (ASL). Cette filière est récente car issue de la loi AGEC. Elle se met en place de manière progressive depuis février 2022.

Conformément aux articles L541-10 et R541-130 du code de l'environnement, Ecologic est tenu d'élaborer un plan de prévention et de gestion des déchets dans les DROM-COM concernés par la mise en place des filières REP.

Le plan d'Ecologic détaillé dans ce document a été soumis aux avis des collectivités et administrations locales compétentes le 2 mai 2023 et du comité des parties prenantes de l'éco-organisme le 4 juillet 2023 qui a rendu un avis favorable.

Ce plan est soumis à une évaluation de l'évolution de la performance de la filière sur les territoires concernés dans les trois ans suivant sa mise en œuvre. Le cas échéant, il sera revu et ajusté conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Au sein d'Ecologic, le suivi de l'activité dans les DROM-COM est assuré par une cellule de trois collaborateurs dans le cadre leurs missions en lien avec le développement de la collecte, le développement opérationnel et les relations institutionnelles. Cette cellule agit sous l'autorité de la direction générale et de la direction des nouvelles filières au sein de l'éco-organisme.

Le développement territorial s'appuie sur un réseau de facilitateurs locaux qui assure le relai de l'éco-organisme sur le terrain et sa représentation territoire par territoire.

1. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU NATIONAL

1.1. Quelques chiffres

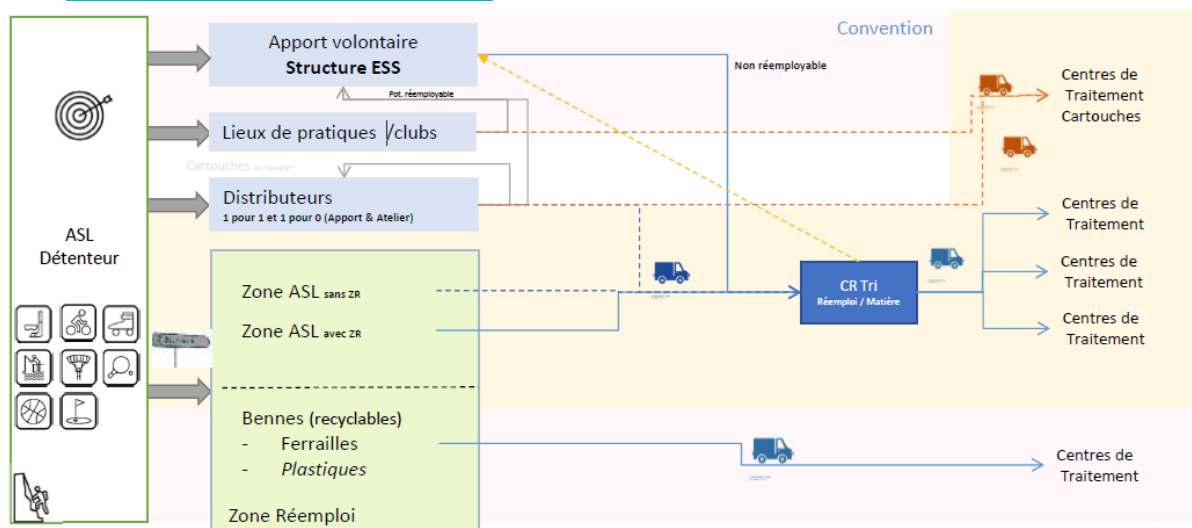
La filière ASL prévue par la loi AGEC existe depuis février 2022, date d'agrément d'Ecologic. Elle couvre l'ensemble des articles utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air. Ces articles sont définis à l'article R543-330 du Code de l'Environnement.

Fin décembre 2023, Ecologic recensait l'adhésion de 963 producteurs, représentant 140 000 tonnes de produits mis sur le marché national.

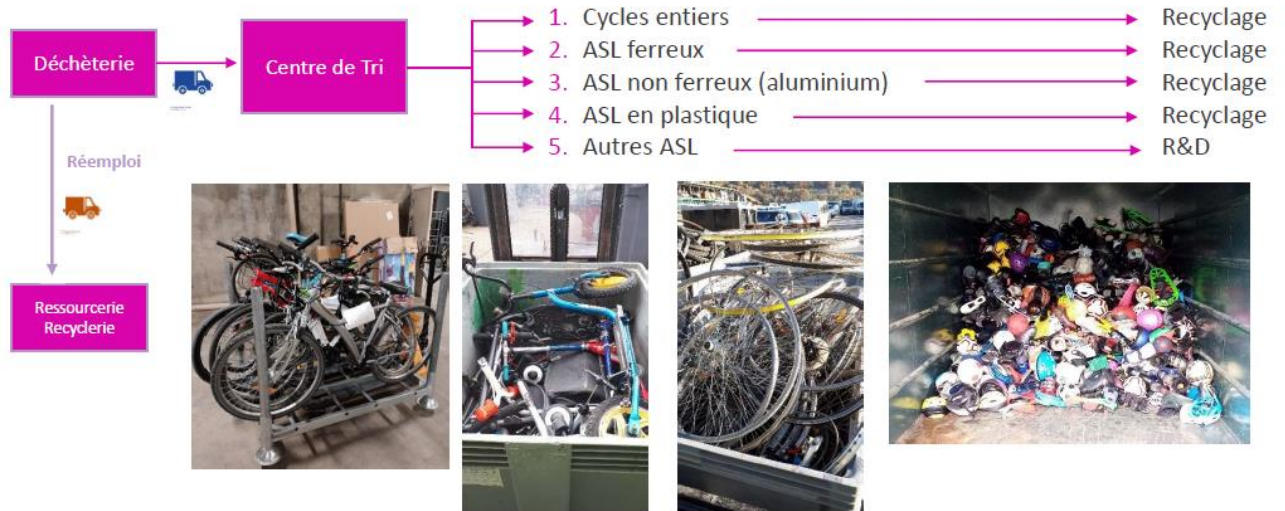
La contribution financière prélevée sur ces mises sur le marché a permis le déploiement d'un réseau de collecte composée de 1 000 magasins, 1 500 déchèteries, 150 lieux de pratiques, 344 acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces points d'apport ont permis de collecter 6 700 tonnes de produits en 2023.

L'année 2024 est une année importante pour la filière : démarrage des objectifs de collecte, lancement du bonus réparation et déploiement opérationnel de la filière dans les DROM-COM. Deux événements majeurs vont avoir un effet direct sur la filière : les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et la Grande cause nationale qui comporte un volet Grande collecte du matériel de sport.

1.2. Organisation opérationnelle



1.3. Conditions opérationnelles



1.4. La filière en image

↓ DONNEZ ICI VOS ↓
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS
 EN BON ETAT

LA COLLECTE DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS
 MANUEL DU RESPONSABLE DE DÉCHÈTERIE

Rencontres Ecosport Tour

Meubles en cours de déploiement en magasin

Collecte en déchèterie

Don & Réemploi en magasin ESS

Collectes sur lieu de pratique & via les ligues

2. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU DES DROM-COM

2.1. Etat de l'art

Ecologic a mené une étude de déploiement dans les DROM-COM pour les nouvelles filières ASL et Article de Bricolage et de Jardin (catégorie engins thermiques) dont il a également la charge. L'étude a été réalisée en s'appuyant sur les plateformes « Océan Indien » et « Caraïbe » et porte sur les éléments suivants :

Identification des acteurs par territoire, rencontre des acteurs clés et analyse de leurs besoins :

- Metteurs en marché : acteurs, types d'équipements, estimation des mises sur le marché ;
- Opérateurs de prévention : acteurs locaux du réemploi ou de la réparation, types d'équipements réemployés ou réparés, quantités en jeu ;
- Acteurs de la collecte : acteurs, existence d'une activité de réemploi ou de réparation, quantités en jeu, contraintes opérationnelles, identification des acteurs du mouvement sportif, distributeurs spécialisés et grandes surfaces, déchèteries... ;
- Opérateurs de la logistique et du traitement : opérateurs pouvant répondre à la consultation, installations susceptibles de traiter les ASL.

Communication et sensibilisation des acteurs

Identification des relais locaux permettant de sensibiliser les metteurs en marché et première approche pour lancer la réflexion avec ces acteurs : syndicats de producteurs, Ademe, douanes...

Plan d'action :

- Définition des données chiffrées : Revue des données chiffrées existantes, évaluation des mises sur le marché, du gisement, des coûts opérationnels ;
- Ciblage des acteurs à mobiliser en priorité ;
- Priorisation des actions de déploiement en fonction de l'importance du tonnage potentiel ;
- Planification du déploiement avec les acteurs locaux, afin de tenir compte des contraintes locales.

Le développement territorial est accompagné par un réseau de facilitateurs compétents et expérimentés :

- Guadeloupe : Inddigo
- Saint-Martin : Inddigo
- Martinique : Entreprises en Environnement
- Guyane : ACORPE
- Réunion : SICR
- Mayotte : MAORE Territoires
- Saint-Pierre et Miquelon : les échanges ont lieu en direct avec les interlocuteurs des mairies, la DTAM et la CACIMA, facilitées au niveau de l'interfilière REP.

Pour ce qui est des appels d'offre opérateurs, il ont été lancés au S2 2023 et ont reçu le retour d'au moins un opérateur par territoire, excepté pour Mayotte pour lequel une relance a été faite en janvier 2024.

Le process de traitement au démarrage de la filière prévoit le traitement des produits métalliques par broyage localement selon les mêmes standards qu'en métropole. Les produits plastiques sont rapatriés en métropole pour traitement. Les produits composites sont traités en CSR ou stockés localement selon les capacités locales, sinon rapatriés en métropole.

En 2024, il est prévu de suivre la mise en place opérationnelle des filières localement de la manière suivante :

Zone Caraïbe : une visite de terrain a lieu en février :

- En Guyane : pour clôturer les négociations avec l'opérateur, vérifier des contenants, rencontrer la DEAL, l'Ademe, les collectivités et visiter le réseau de collecte. Le démarrage opérationnel est prévu à la bascule du premier et du deuxième trimestre 2024.
- En Martinique et en Guadeloupe : rencontrer les collectivités et les facilitateurs, et clôturer l'appel d'offre. Le démarrage opérationnel est prévu à la bascule du premier et du second semestre 2024.

Zone Océan indien : une visite de terrain est prévue en septembre 2024 quand la situation à Mayotte se sera décantée.

Saint Pierre et Miquelon : une visite est prévue pour 2025.

2.2. Synthèse des données et des acteurs par territoire

	Guadeloupe	St Martin	Martinique	Guyane	Reunion	Mayotte	St Pierre & Miquelon
Population	384 000 hab	35 000 hab	364 000 hab	283 000 hab	860 000 hab	310 000 hab	6 200 hab
MSM estimées (hors métropole)	150 à 200t* (=30% d'import totaux, sources Douanes) ;		150 à 200t* (=30% d'import totaux, extrapolation données Guadeloupe)	80 à 150* (=30% d'import totaux, sources Douanes)	500 à 1000t* (=50% d'import totaux, sources Douanes)	150 à 200t* (=30% d'import totaux, extrapolation données Réunion)	< 20t
Gisement estimé	30 à 50% des imports totaux = 70 à 150t (0,2kg/hab)	10t	30 à 50% des imports totaux = 70 à 150t (0,2kg/hab)	30 à 50% des imports totaux = 70 à 150t (0,2kg/hab)	30 à 50% des imports totaux = 100 à 250t (0,2kg/hab)	30 à 50% des imports totaux = 70 à 150t (0,2kg/hab)	< 10t
<ul style="list-style-type: none"> Déchèteries Distributeurs ESS Lieux de pratique 	<ul style="list-style-type: none"> 13 (+4 en projet) 23 3 ZR, 3 ESS 950 clubs 	<ul style="list-style-type: none"> 1 3 0 10 	<ul style="list-style-type: none"> 13 19 (4 >200m²) 0 ZR, 1 ESS 	<ul style="list-style-type: none"> 5 (dont 2 avec collecte vélo existante) 23 3 ZR, 1 ESS cycle; 3 ESS 37 ligues 	<ul style="list-style-type: none"> 42 80 (22 multisport) 13 ZR, 9 ESS cycle, 1 ESS ASL 68 ligues 	<ul style="list-style-type: none"> 0 (8 en projet) 4 (aucune activité de reprise) 0 ZR 	<ul style="list-style-type: none"> 1 + 1 3 XX XX
Réparation	3		14 (voiles, vélos)	Informel	Distributeurs Cycle, Surf	0	XX
Opérateurs logistique potentiels	8 logisticiens	1 logisticien	6 logisticiens	4 logisticiens	4 logisticiens	5 logisticiens	1 logisticien
Centres de traitement locaux potentiels	2 ISDND Projet CSR 3 récupérateurs métaux 11 centres VHU	1 ISDND Projet CSR 1 centre VHU 1 centre regroupement matières recyclables	1 ISDND (saturé) 1 incinérateur (saturé) Projet pyrogazéification 5 Broyeurs VHU	2 ISDND 2 centres VHU 1 projet de UVE 3 récupérateurs de métaux	2 ISDND 1 préparateur CSR 1 projet prepa CSR 2 Projets de valorisation CSR 4 récup métaux 9 centres VHU	1 ISDND	1 ISDND
Surcoûts opérationnels	Archipel Retour métropole flux plastique		Retour métropole flux plastique	Retour métropole flux plastique	Retour métropole flux plastique	Retour métropole flux plastique Déchets sortants de Mayotte transitent par La Réunion	Retour métropole ou traitement Canada

*30% en cat 1 et 70% en cat2

2.3. Indicateurs prévisionnels

2.3.1 GUADELOUPE

Guadeloupe	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		12	21	36
Déchèteries		3	5	7
Distributeurs		3	5	7
ESS		1	1	2
Lieux de pratique		5	10	20
Réseau de réemploi	1	1	1	2
Réseau de réparateurs	1	1	2	2
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		10	15	25
Quantités réemployées		4	6	8
Quantités traitées		6	9	17
Quantités recyclées		2	4	7

2.3.2 SAINT-MARTIN

Saint-Martin	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		2	4	8
Déchèteries		0	1	1
Distributeurs		1	1	2
ESS		0	0	0
Lieux de pratique		1	2	5
Réseau de réemploi	0	0	0	0
Réseau de réparateurs	1	1	1	1
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		1	2	4
Quantités réemployées		0	1	2
Quantités traitées		1	1	2
Quantités recyclées		0,4	0,4	0,8

2.3.3 MARTINIQUE

Martinique	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		12	21	35
Déchèteries		3	5	7
Distributeurs		3	5	6
ESS		1	1	2
Lieux de pratique		5	10	20
Réseau de réemploi	1	1	2	2
Réseau de réparateurs	2	3	5	10
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		10	15	20
Quantités réemployées		1	1	5
Quantités traitées		9	14	15
Quantités recyclées		4	6	6

2.3.4 GUYANE

Guyane	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		8	14	23
Déchèteries		2	3	4
Distributeurs		3	5	7
ESS		1	1	2
Lieux de pratique		2	5	10
Réseau de réemploi	1	1	1	2
Réseau de réparateurs	0	0	1	1
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		10	15	25
Quantités réemployées		4	6	8
Quantités traitées		6	9	17
Quantités recyclées		2	4	7

2.3.5 LA REUNION

La Réunion	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		13	23	38
Déchèteries		3	5	7
Distributeurs		3	5	7
ESS		2	3	4
Lieux de pratique		5	10	20
Réseau de réemploi	1	2	3	4
Réseau de réparateurs	1	2	5	6
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		10	30	100

Quantités réemployées		4	10	30
Quantités traitées		6	20	70
Quantités recyclées		2	8	28

2.3.6 MAYOTTE

Mayotte	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		2	5	8
Déchèteries		0	1	2
Distributeurs		1	2	2
ESS		0	0	1
Lieux de pratique		1	2	3
Réseau de réemploi	0	0	1	1
Réseau de réparateurs	0	0	0	1
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		0	5	15
Quantités réemployées		0	0	2
Quantités traitées		0	5	13
Quantités recyclées		0	2	5

2.3.7 SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Saint-Pierre et Miquelon	2024	2025	2026	2027
Réseau de collecte (nombre de sites)		0	4	7
Déchèteries		0	2	2
Distributeurs		0	1	2
ESS		0	0	1
Lieux de pratique		0	1	2
Réseau de réemploi	0	0	0	1
Réseau de réparateurs	0	0	0	1
Quantités (en tonnes)				
Quantités collectées		0	0,1	0,2
Quantités réemployées		0	0	0,1
Quantités traitées		0	0,1	0,1
Quantités recyclées		0	0,04	0,04

3. PLAN D'ACTION

Dès que c'est possible et pertinent, les plans d'actions nationaux d'Ecologic comportent une déclinaison spécifique aux DROM-COM : communication, réparation, réemploi, appels à projet, catastrophes naturelles ...

Enjeux	Pistes d'actions	Calendrier/temporalité
Faire adhérer des acteurs économiques au dispositif REP	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes d'information sur les obligations des metteurs sur le marché et des distributeurs locaux et faire connaître les solutions et services d'Ecologic 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mailing ciblés tout au long de la période d'agrément – avant les périodes déclaratives ➔ Organisation une fois par an de réunion avec les acteurs économiques organisés en partenariat avec les organisations représentatives : DEAL, CCI, CME, Medef, ...
Répondre aux contraintes opérationnelles importantes liées au stockage, au transport, au traitement et à l'export	<ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement des enlèvements sur les points de collecte : pas de seuil unique comme en métropole - Mise en place de contenants adaptés au contexte local - Tarifs dissociés par typologie de territoire - Recours envisagé aux modes de transport alternatifs : pirogue, barge, véhicule tout-terrain. - Mutualisation des flux en multiREP quand c'est possible pour faciliter le tri par les détenteurs et le travail des opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ En 2024, suivi de la mise en place opérationnel territoire par territoire : Zone Caraïbe en février, Zone océan Indien à la fin S1/ début S2 ➔ En 2025 à A+1 : évaluation des surcoûts et analyse des points d'amélioration avec les partenaires opérationnels
Mettre en place une collecte multi-canal et adaptée au contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le démarrage de la collecte : outillage des partenaires, formation aux outils et SI Ecologic ; « recrutement » des enseignes de sport - Organisation de collectes saisonnières avec les collectivités, les acteurs du réemploi et les acteurs du sport 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Dès 2024, livraison des meubles distributeurs ou soutien à la création de meubles si nécessaire ➔ Déclinaison en créole des outils de signalétique en concertation avec les acteurs de la collecte ➔ Plus particulièrement en lien avec les acteurs du sport, en 2025

	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur l'héritage des JOP et du passage du relai de la flamme dans les territoires d'Outre-mer 	
Prévention des catastrophes naturelles (catnat)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une procédure de gestion post-catastrophe naturelle en concertation avec les collectivités locales concernées 	<ul style="list-style-type: none"> → Adaptation de la procédure nationale aux spécificités locales et présentation aux collectivités S1 2025.
Développer du secteur du réemploi , réduisant la durée de vie des équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des zones de réemploi sur les déchèteries - Accompagner les acteurs du réemploi existants dans la professionnalisation de leurs activités, soutien financier via Fonds Réemploi - Appels à projets ESS ouverts aux DROM-COM - Actions de mobilisation avec les CRESS régionales - Déploiement des conventions nationales ESS/réemploi dans les territoires ultra-marins. - Faciliter l'accès au gisement pour les acteurs du réemploi dès la mise en place de la filière. 	<ul style="list-style-type: none"> → Facilitation et accompagnement des Collectivités dès 2024 en lien avec les autres REP concernées par la mise en place des zones réemploi. → S2 de chaque année → Actions annuelles si besoin et multirep si possible. Objectif à fin de période : existence de structures adaptées aux besoins et aux spécificités locales → Réaliser des opérations de collecte pour réemploi au moins une fois par an, en association avec les acteurs du territoire → Recensement d'acteurs du réemploi bénéficiaires dans la plateforme e-reemploi et mise en relation avec des donateurs sur les territoires ultramarins
Développer la réparation et mettre en place le bonus	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer le Bonus réparation en Outre-mer en 2024 - Faire connaître le Bonus réparation auprès des réparateurs et des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> → 2024 : webinaire réparateurs avec les représentants locaux des artisans et des réparateurs → Objectif : au moins un réparateur labellisé pour le cycle et pour les articles de loisir maritimes par territoire → Dès 2024, déploiement local des kits de sensibilisation réparateurs → Communication grand public pour faire connaître BonusRepar et les réparateurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la formation de nouveaux réparateurs 	<p>labellisés : 2024 en digital, puis dès 2025 en digital et en radio.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Déclinaison des campagne nationales en Outre-mer → Promouvoir le métier de réparateurs auprès des jeunes au travers d'actions de communication offline (dans les écoles) et online (réseaux sociaux, mooc)
<p>Suivre, mesurer, et contrôler le déploiement de la filière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des facilitateurs - Visites de terrain - Rapport et bilan 	<ul style="list-style-type: none"> → Réunion mensuelle → Au moins fois par an et par zone géographique → Décembre de chaque année
<p>Informier et sensibiliser pour faire adhérer et faire agir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure un volet spécifique au DROM-COM dans le plan de communication nationale avec une part du budget associé - Mesurer l'impact des actions de communication sur les publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> → Pour 2025, co-construire les campagnes de com 3R avec les acteurs institutionnels : message, mise en œuvre, types de médias. → Mesure qualitative et quantitative reportée dans le bilan publié en décembre de chaque année.
<p>Avoir une approche territorialisée des travaux de R&D</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études sur le gisement - Réalisation d'études sur le comportement - Diffusion des appels à projet 	<ul style="list-style-type: none"> → Sur la période d'agrément → En lien avec la stratégie nationale → Critère DROM-COM + diffusion des AAP par les facilitateurs et les relais locaux

